

Etude pour le renforcement de la production  
d'eau potable de CAP Excellence  
par l'exploitation des eaux  
sur le territoire de Cap Excellence

L'An Deux Mil Douze, le vendredi 8 juin, à  
8 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence,  
s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la  
présidence de Monsieur Jacques BANGOU, Président de Cap  
Excellence, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la  
convocation faite le 29 mai 2012.

| PRÉSENTS : 13   |            |                                                    |
|-----------------|------------|----------------------------------------------------|
| M. Jacques      | BANGOU     | Président                                          |
| Mme Suzelle     | SEVILLE    | 2 <sup>ème</sup> Vice Présidente                   |
| M. José         | GUIOLET    | 4 <sup>ème</sup> Vice Président                    |
| Mme Maguy       | CELIGNY    | 5 <sup>ème</sup> Vice Présidente                   |
| M. Dominique    | BIRAS      | Délégué Communautaire<br>(Présent de 9h22 à 10h18) |
| M. Gérard       | DESTOUCHES | Délégué Communautaire                              |
| Mme Juliana     | FENGAROL   | Déléguée Communautaire                             |
| Mme Josiane     | GATIBELZA  | Déléguée Communautaire                             |
| Mme Alexandrine | MOUEZA     | Déléguée Communautaire                             |
| M. Serge        | NIRELEP    | Délégué Communautaire                              |
| M. Lambert      | NOMEL      | Délégué Communautaire                              |
| Mme Betty       | SALBOT     | Déléguée Communautaire                             |
| Mme Eliane      | VESPASIEN  | Déléguée Communautaire                             |

|             |                |
|-------------|----------------|
| MANDANT : 0 | MANDATAIRE : 0 |
|             |                |

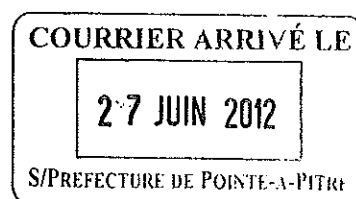
| EXCUSÉS : 5                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. Eric JALTON<br>M. Rosan RAUZDUEL<br>M. Robert BARBIN<br>M. Franck PETIT<br>M. Patrick SELLIN |

| ABSENT : 2                                |
|-------------------------------------------|
| M. Georges BREDENT<br>Mme Eliane GUIOUGOU |

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par Madame Juliana FENGAROL.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

**ARTICLE 1** – D'arrêter le scénario de prélèvement à **4.5 Mm<sup>3</sup>/an** maximum (au lieu de 5,5Mm<sup>3</sup> proposé par le BRGM) **sur le territoire de Cap Excellence** selon les conditions suivantes :

- En tenant compte des objectifs visés par Cap Excellence avec le moins de forages possibles ;
- En adéquation avec les projets ciblés dans le Schéma départemental mixte Eau et Assainissement ;
- En relation avec les caractéristiques hydrogéologiques de la zone d'étude ;
- En vue d'assurer la pérennité de la nappe d'eau souterraine de la Grande-Terre.

**ARTICLE 2** – De mettre en place un Comité de pilotage pour le suivi de l'étude pour le renforcement de la production d'eau potable de CAP Excellence par l'exploitation des eaux sur le territoire communautaire composé des membres de la Commission Eau et Assainissement et d'experts en tant que de besoin.

**ARTICLE 3** – De donner tous pouvoirs au Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Directeur Général du Bureau de Recherches Géologiques, Géophysiques et Minières (BRGM) de la Guadeloupe ainsi qu'à Monsieur le Trésorier d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le **21 JUIN 2012**

Le Président

Jacques BANGOU



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture, le **27 JUIN 2012**
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le
- Délibération transmise au Directeur Général du BRGM de la Guadeloupe, le
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le

